

3727-0

Le 10 décembre 2014

Luc Beaulieu, président  
Association des constructeurs de routes du Nouveau-Brunswick  
59, cour Avonlea, bureau 5  
Fredericton (N.-B.) E3C 1N8

Objet : Révision de l'indemnité de pension pour les travaux supplémentaires et les travaux en régie

Monsieur,

À compter du 1 janvier 2015, le ministère des Transports versera les indemnités de logement et repas suivantes pour les travaux supplémentaires et en régie.

- a) Une indemnité de 60 \$ par jour sera versée à l'entrepreneur pour les employés qui séjournent dans les installations de chantier de l'entrepreneur.
- b) Une indemnité de 90 \$ par jour sera versée à l'entrepreneur pour les employés qui séjournent dans un motel, une maison de pension ou dans des installations de ce genre autres que les installations de chantier de l'entrepreneur.
- c) Pour les employés de l'entrepreneur qui n'ont pas recours à un hébergement pour la nuit parce qu'ils habitent à proximité du chantier, mais qui reçoivent une allocation de repas de la part de l'entrepreneur, le Ministère versera une indemnité de 17,50 \$ par jour si les travaux supplémentaires ou en régie se poursuivent après le souper.

Pour les travaux supplémentaires ou en régie qui sont exécutés en moins de dix heures par jour, les indemnités susmentionnées seront versées à un taux horaire calculé en divisant le taux quotidien par dix heures par jour.



Luc Beaulieu  
Le 10 décembre 2014  
Page 2 de 2

La facturation de tarifs d'hébergement pour l'ensemble des employés, qu'ils soient hébergés ou non, est inacceptable. Dans sa facture, l'entrepreneur doit indiquer quels employés sont hébergés. De plus, il est inacceptable pour l'entrepreneur d'ajouter des droits sur l'hébergement, les repas ou les déplacements dans sa soumission à la Direction des services des finances et de l'administration, et tout tarif de ce genre ainsi présenté sera refusé.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec moi le plus rapidement possible.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.



Dale A. Forster, ing.  
Sous-ministre adjoint  
et ingénieur en chef

c.c. Carol MacQuarrie  
David Cogswell  
Charlotte Valley  
Bill Leonard